

**X.****BUDGET**

DES

**NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS**

POUR L'EXERCICE 1876.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1876, s'élève à 1,041,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1875, une augmentation de 123,000 francs. Cette différence provient des augmentations suivantes, savoir : 1<sup>o</sup> de 70,000 francs sur les non-valeurs du droit de patente ; 2<sup>o</sup> de 50,000 francs sur les restitutions de droits perçus abusivement en matière de contributions directes, douanes et accises, et 3<sup>o</sup> de 10,000 francs sur les restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.

Par contre, il y a diminution : 1<sup>o</sup> de 5,000 francs sur les non-valeurs de la contribution personnelle ; et 2<sup>o</sup> de 2,000 francs sur les frais de poursuites irrécouvrables, en matière d'impôt.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1876, est fixé à la somme de *un million quarante et un mille francs* (1,041,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 24 février 1875.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---

## BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>NON-VALEURS.</b>				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	110,000 »	»	454,000 »
2	— — — personnelle . . . . .	170,000 »	»	
3	— sur le droit de patente. . . . .	150,000 »	»	
4	— sur les redevances des mines. . . . .	2,000 »	»	
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	2,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>REMBOURSEMENTS.</b>				
6	Contributions directes, douanes et accises — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	150,000 »	»	607,000 »
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	420,000 »	»	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers. . . . .	1,000 »	»	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . . .	1,000 »	»	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Rembours <sup>u</sup> des droits de pilotage, de phares et fanaux. . . . .	25,000 »	»	
11	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,041,000 »	»	1,041,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 24 février 1875.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . . fr.
2	— — — personnelle . . . . .
3	— sur le droit de patente . . . . .
4	— sur les redevances des mines . . . . .
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE II.</b>	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers . . . . .
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . . . .
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux . . . . .
11	Déficit des divers comptes de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs . . . . . fr.	
— II. Remboursements. . . . .	
TOTAUX. . . . . fr.	

## ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	
170,000	»	170,000	175,000	»	5,000	
150,000	»	150,000	80,000	70,000	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
2,000	»	2,000	4,000	»	2,000	
454,000	»	434,000	371,000	70,000	7,000	
AUGMENTATION. . . . . fr.				63,000		
150,000	»	150,000	100,000	50,000	»	
420,000	»	420,000	410,000	10,000	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
607,000	»	607,000	547,000	60,000	»	
AUGMENTATION. . . . . fr.				60,000		
454,000	»	434,000	371,000	63,000	»	
607,000	»	607,000	547,000	60,000	»	
1,041,000	»	1,041,000	918,000	125,000	»	
AUGMENTATION. . . . . fr.				125,000		

( 354 )